

LIVRET DES ÉTUDES

DEUXIÈME ANNÉE MUSICOLOGIE



Le concert dans l'œuf - École de Jérôme Bosch, vers 1561

2016-2017



Vous êtes inscrit(e) en deuxième année de licence de musicologie, à l'**UFR des Sciences Humaines** de l'Université Grenoble Alpes.

L'UFR des Sciences Humaines regroupe les départements d'histoire, de géographie, de philosophie, d'histoire de l'art et de musicologie dans les bâtiments de l'ARSH (Arts et Sciences Humaines) : ARSH1 et ARSH2 où auront lieu la plupart de vos cours.

Ce livret est un petit guide qui vous présente l'essentiel de ce qu'il faut savoir quand on commence des études supérieures.

Gardez-le précieusement!



TABLE DES MATIÈRES

<u>CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES</u>	<u>2</u>
<u>PERSONNEL ENSEIGNANT PERMANENT ET RÉCEPTION DES ÉTUDIANTS</u>	<u>3</u>
<u>ARCHITECTURE DE LA FORMATION SUR LES TROIS ANNEES DE LICENCE DE MUSICOLOGIE</u>	<u>4</u>
<u>DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS</u>	<u>5</u>
<u>PARCOURS MUSIQUE ET MUSICOLOGIE</u>	<u>5</u>
<u>PARCOURS INTERPRETATION ET PRATIQUES MUSICALES</u>	<u>12</u>
<u>RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE MUSICOLOGIE</u>	<u>13</u>
<u>TABLEAUX MCC</u>	<u>22</u>

CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITÉ

GRENOBLE ALPES

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016 / 2017

1^e semestre 2016/ 2017

DÉBUT DES COURS : Lundi 12 septembre 2016 au matin
FIN DES COURS : Samedi 17 décembre 2016 à 12h
EXAMENS : Du lundi 2 janvier 2017 au vendredi 13 janvier 2017

2^e semestre 2016 / 2017

DÉBUT DES COURS : Lundi 16 janvier 2017 au matin
FIN DES COURS : Vendredi 28 avril 2017
EXAMENS : Du mardi 2 mai 2017 au vendredi 26 mai 2017
2^e session du 1^e et du 2^e semestre à partir du lundi 12 juin 2017

JOURS FERIES

Mardi 1^{er} novembre 2016 (**Toussaint**) ; Vendredi 11 novembre 2016 (**Armistice**) ; Lundi 17 avril 2017 (**Pâques**) ; Lundi 1^{er} mai 2017 (**Fête du travail**) ; Lundi 8 mai 2017 (**Victoire 1945**) ; Jeudi 25 Mai 2017 (**Ascension**) ; Lundi 5 juin 2017 (**Pentecôte**).

INTERRUPTIONS PEDAGOGIQUES

TOUSSAINT : Du mercredi 26 octobre 2016 au soir au jeudi 3 novembre 2016 au matin.
NOËL : Du samedi 17 décembre 2016 à midi au lundi 2 janvier 2017 au matin.
HIVER : Du samedi 18 février 2017 à midi au lundi 27 février 2017 au matin.
PRINTEMPS : Du samedi 15 avril 2017 au matin au lundi 24 avril 2017 au matin.

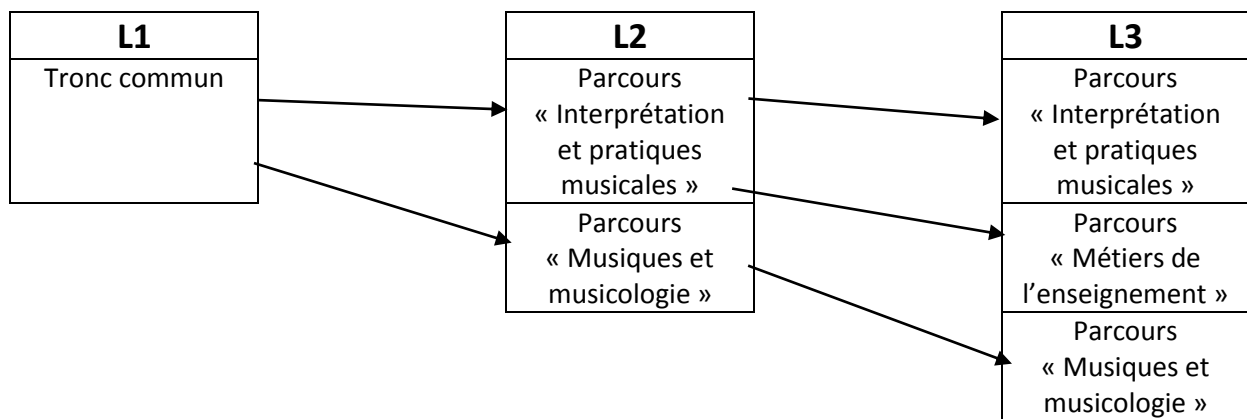
PERSONNEL ENSEIGNANT PERMANENT ET RÉCEPTION DES ÉTUDIANTS

Marie DEMEILLIEZ	Directrice du Département de Musicologie Maître de Conférences Réception des étudiants : sur rendez-vous
Patrick REVOL	Responsable Licence Maître de Conférences (HDR) Réception des étudiants : sur rendez-vous
Yves RASSENDREN	Responsable L3 Maître de Conférences Réception des étudiants : sur rendez-vous
Myriam FRINAULT	Responsable L2 P.R.A.G Réception des étudiants : sur rendez-vous
Isabelle GARCIA-RAMBAUD	Responsable L1 P.R.C.E Réception des étudiants : sur rendez-vous
Matthieu CAILLIEZ	A.T.E.R

CHARGES DE COURS

Jean-Philippe ATTANÉ
Jean-Marc MICHEL
François-Gildas TUAL
Daniel MARFAING
Samson TOGNAN

ARCHITECTURE DE LA FORMATION SUR LES TROIS ANNEES DE LICENCE DE MUSICOLOGIE



DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

PARCOURS MUSIQUE ET MUSICOLOGIE

SEMESTRE 3		HEURES	CRÉDITS	COEFFICIENT
UE1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE	48h CM	6	3
	A choisir dans liste histoire de la musique (2 matières au choix)			
UE2	TECHNIQUE MUSICALE	48h TD	6	3
	Écriture			
	Formation musicale			
UE3	THEORIE MUSICALE	48h TD	5	2
	Acoustique			
	Analyse			
UE4	PRATIQUES MUSICALES	36h CM/TD	5	2
	Chœur			
	Accompagnement au clavier			
UE5	LANGUE	24h TD	4	1
	Anglais UFR SH			
UE6	OPTION	48h CM/TD	4	1
	Projet artistique tutoré			
	Option (dont culture artistique au Conservatoire, stage) (1 matière au choix)			
SEMESTRE 4		HEURES	CRÉDITS	COEFFICIENT
UE7	HISTOIRE DE LA MUSIQUE	48h CM	6	3
	A choisir dans liste histoire de la musique (2 matières au choix)			
UE8	TECHNIQUE MUSICALE	48h TD	6	3
	Écriture			
	Formation musicale			
UE9	THEORIE MUSICALE	24h TD	4	2
	Commentaire d'écoute			
	Analyse			
UE10	PRATIQUES MUSICALES	36h CM/TD	5	2
	Chœur			
	Accompagnement au clavier			
UE11	LANGUE (AU CHOIX)	24 h TD	4	1
UE12	OPTIONS	72h CM/TD	5	2
	Projet artistique tutoré			
	Acoustique			
	Option (dont culture artistique au Conservatoire, stage) (1 matière au choix)			

SEMESTRE 3

UE1 HISTOIRE DE LA MUSIQUE - 6 ECTS - 48H CM

2 MATIERES A CHOISIR DANS LA LISTE

❖ MUSIQUE BAROQUE

DEMEILLIEZ MARIE

Ce cours envisagera la musique de la fin du XVIe au milieu du XVIIIe siècle, sous des angles variés : l'approche esthétique, avec l'évolution des principaux genres et courants musicaux, sera juxtaposée à des cours sur l'histoire des pratiques musicales et des lieux de la musique, replacés dans leur contexte artistique, historique et social. Enfin, la théorie musicale sera abordée par l'écoute et l'analyse d'œuvres et par une initiation au solfège ancien. Une large place sera accordée aux sources anciennes, partitions en fac-similés, textes anciens, iconographie, grâce auxquelles se comprend désormais la musique ancienne.

Bibliographie indicative

BUKOFZER, Manfred F., *La musique baroque*, Paris, J.-C. Lattès, nouvelle édition, 1988.

BOUISSOU (Sylvie), *Vocabulaire de la musique baroque*, Paris, Minerve, 1996.

MORRIER (Denis), *Chroniques musiciennes d'une Europe baroque*, Paris, Fayard/Mirare, 2005.

❖ MUSIQUE 1830-1870 : L'AGE D'OR DU ROMANTISME

RASSENDREN YVES

L'éclosion du Romantisme musical en Europe : Berlioz et les compositeurs de la génération 1830 (Chopin, Schumann, Mendelssohn, Liszt...)

Étude des caractéristiques du langage musical.

❖ MUSIQUE OCCIDENTALE DE 1900 A 1945

REVOL PATRICK

Étude du langage musical de quelques compositeurs particulièrement représentatifs de la première partie du XXe siècle (Bartok, Stravinsky, Schoenberg, Berg, Webern, les premières œuvres de Varèse et Cage).

❖ MUSIQUES TRADITIONNELLES ET JAZZ

REVOL PATRICK

CAILLIEZ MATTHIEU

Ce cours comporte deux aspects :

Une approche de différents genres de musiques asiatiques (12 heures)

Un panorama du jazz (12h)

UE2 TECHNIQUE MUSICALE - 6 ECTS - 48H TD

❖ ÉCRITURE

TOGNAN SAMSON

Harmonisation à 4 voix (clés instrumentales) :

Chants donnés et basses chiffrées.

Accords : +6 et +6 ; 7èmes d'espèces ; 9èmes de dominante avec et sans fondamentale.

Écriture en notes réelles. Langage tonal

❖ FORMATION MUSICALE

CAILLIEZ MATTHIEU

Le travail effectué en classe est dans le prolongement de la 1^e année de licence :

Notation et réalisation de fragments rythmiques à une et deux voix

Déchiffrage de chants de caractère tonal et modal, englobant tous les intervalles.

Lecture de notes sur 5 clés et sur partitions d'orchestre.

Dictées de synthèse à partir d'extraits du répertoire.

Transcription de dictées harmoniques, dont les enrichissements d'accords évoluent en fonction du programme d'écriture musicale.

Bibliographie indicative

JOLLET Jean-Clément, *Jeux de rythmes... et jeux de clés*, Volume 6, Paris, Billaudot Editeur.

UE3 THÉORIE MUSICALE - 5 ECTS – 48H TD

❖ ANALYSE

DEMEILLIEZ MARIE

Approfondissement des principales techniques d'analyse vues en 1^e année de licence : évolution du langage harmonique aux XIX^e et XX^e siècle, écriture fuguée, structures complexes.

Bibliographie :

ABROMONT (Claude), MONTALEMBERT (Eugène de), *Guide de la théorie de la musique*, Paris, Fayard, 2001.

ABROMONT (Claude), MONTALEMBERT (Eugène de), *Guide des formes de la musique occidentale*, Paris, Fayard, 2010.

BARTOLI (Jean-Pierre), *L'Harmonie classique et romantique (1750-1900)*, Paris, Minerve, 2001.

❖ ACOUSTIQUE

ATTANE JEAN-PHILIPPE

Ce cours a pour principal objectif de fournir les bases d'acoustique musicale concernant les mécanismes de production et de transformation du son. Après une introduction concernant les différents paramètres du son (intensité en dB, timbre...), et une étude des mécanismes mis en jeu dans les différents instruments, nous donnerons quelques éléments relatifs au fonctionnement de l'oreille interne, à la théorie de la phonation, et à la transformation analogique ou numérique des sons. Avec une approche plus historique, nous traiterons également de la question de la consonance (problème du tempérament, théories médiévales, Ramistes...).

UE4 PRATIQUES MUSICALES – 5 ECTS – 36H CM/TD

❖ CHŒUR

RASSENDREN YVES

❖ ACCOMPAGNEMENT AU CLAVIER

DEMEILLIEZ MARIE

UE5 LANGUE - 4 ECTS – 24H TD

ANGLAIS UFR SH

DAVIS ROSE

English for Presentations

Objectifs : acquisition des compétences nécessaires pour faire un exposé en anglais sur un sujet en rapport avec la spécialité. Développement de la compétence inter-réaction et discussion en groupes sur des thèmes de la spécialité.

Evaluation : Contrôle continu. 1 exposé (coeff 1) tests écrits (coeff 1) participation (coeff 1)

UE6 OPTIONS – 4 ECTS – 48H TD

❖ **PROJET ARTISTIQUE TUTEUR**

❖ **OPTIONS (DONT CULTURE ARTISTIQUE, CONSERVATOIRE, STAGE)**

1 option à choisir Possibilité de prendre une option proposée par l'UFR SH OU un Enseignement Transversal à Choix (ETC) OU un sport OU une langue

SEMESTRE 4

UE7 HISTOIRE DE LA MUSIQUE – 6 ECTS – 48H CM

2 A CHOISIR DANS LA LISTE

❖ MUSIQUE DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE

GARCIA-RAMBAUD ISABELLE

Ce cours invite les étudiants à explorer mille ans de musique, véritable berceau de la civilisation occidentale.

Expression de la prière, le chant dès l'antiquité tardive assume sa fonction de médiateur entre l'humain et le divin : la première partie du cours expliquera donc la lente gestation du répertoire monodique religieux sous l'angle historique et politique (Rome, l'empire carolingien), puis cultuel (office et messe) et technique (octoechos, notation).

Aux XIIe et XIIIe siècles, la monodie s'oriente, avec les premiers créateurs de la chanson que sont les troubadours et les trouvères, vers le domaine profane : raffinement poétique et virtuosité d'écriture sont de mise pour exprimer l'idéal de courtoisie à travers la fin' amor, le culte marial, la satire politique ou les chansons de croisades. Les genres lyrico-narratifs et lyricochorégraphiques ainsi que la typologie mélodique seront également abordés.

La 2ème partie étudiera chronologiquement le vaste domaine de la polyphonie à travers la formation de l'organum et l'école Notre-Dame. Le motet pluritextuel et le conduit seront replacés dans le contexte de mutation de l'espace et du temps propre à l'ars antiqua du XIIIe siècle et mettra en relation l'organisation tripartite de la musique, la pensée scolastique et l'architecture gothique.

Enfin, l'ars nova du XIV représentée en France par l'oeuvre de Machaut (messe, ballade, rondeau, virelai) et en Italie par Landini (madrigal, caccia, ballata) permettra également d'évoquer les crises qui affectent profondément la hiérarchie de l'église, créant un nouvel équilibre des forces sacrées et profanes dans l'art musical.

Les générations suivantes de compositeurs au XV^e siècle : Dufay, Binchois, puis Ockeghem et Busnois dans le cadre de l'école franco-flamande, et enfin Josquin des Prés orienté déjà vers la Renaissance, poursuivront l'évolution du langage à travers messes, motets et chansons.

Renaissance

Pour les musiciens, l'idéal humaniste de la renaissance se confond avec l'âge d'or de la polyphonie (chanson parisienne, chanson mesurée à l'antique) et repose sur l'union étroite de la poésie et de la musique, exigeant à la fois expression et intelligibilité. Cet idéal humaniste annonce les premiers essais de monodie accompagnée.

Airs de cour, ballet de cour, madrigaux et intermèdes italiens ou masques anglais confortent l'idée d'un véritable spectacle d'art total mais ne doivent pas nous faire oublier la richesse d'un répertoire purement instrumental naissant.

Bibliographie indicative

MASSIN (Jean et Brigitte), *Histoire de la musique occidentale*, éd Fayard, 1998.

Guide de la musique au Moyen-âge, Paris, Fayard, Collection les indispensables de la musique, 1999

CULLIN Olivier, *Brève histoire de la musique du Moyen-âge*, Paris, Fayard, coll. Les chemins de la musique, 2002

LE VOT Gérard, *Vocabulaire de la musique médiévale*, Paris, éd Minerve, coll. Musique ouverte, 2001
+ articles dans le Bordas, *Histoire de la musique* (dictionnaire)

❖ MUSIQUE EN EUROPE DE 1750 A 1830

GARCIA-RAMBAUD ISABELLE

Le temps des Lumières est celui de la transition d'une esthétique des passions à une esthétique du sentiment. Sur fond de réforme de l'opéra et dans un contexte de mutations sociales, la musique instrumentale prend son essor et montre le chemin de l'idéal de musique absolue qui traverse la période romantique sous diverses formes. Le XIX^e siècle naissant consacre ainsi la suprématie du

piano, de la symphonie et de la musique de chambre. Ces différents facteurs redéfinissent la cartographie musicale de l'Europe

Bibliographie indicative

Béatrice DIDIER, *La musique des Lumières : Diderot, " L'Encyclopédie ", Rousseau*, Paris, PUF, 1985.
Charles BURNEY, *Voyage musical dans l'Europe des Lumières*, éd. Michel Noiray, Paris, Flammarion, 1992.
Giorgio PESTELLI, *La musique classique : l'époque de Mozart et de Beethoven*, Paris, Lattès, 1989.
Charles ROSEN, *Le Style classique : Haydn Mozart, Beethoven*, Paris, Gallimard, 2000.
Charles ROSEN, *Formes sonate*, Arles, Actes Sud, 1993.
André BOUCOURECHLIEV, *Beethoven*, Paris, Seuil, 1994.
Michel NOIRAY, *Vocabulaire de la musique à l'époque classique*, Paris, Minerve, 2005.

❖ **MUSIQUE FRANÇAISE DE 1870 A 1918**

RASSENDREN YVES

Divers aspects du renouveau de la musique française à partir de 1870 ; Franck et ses disciples, Fauré, Satie... Les grands novateurs du tournant du siècle : Debussy, Ravel.

Bibliographie indicative

MASSIN (Jean et Brigitte), *Histoire de la musique occidentale*, éd Fayard, 1998
Guide de la musique au Moyen-âge, Paris, Fayard, Collection les indispensables de la musique, 1999
CULLIN Olivier, *Brève histoire de la musique du Moyen-âge*, Paris, Fayard, coll. Les chemins de la musique, 2002
LE VOT Gérard, *Vocabulaire de la musique médiévale*, Paris, éd Minerve, coll. Musique ouverte, 2001
+ articles dans le Bordas, *Histoire de la musique* (dictionnaire)

❖ **MUSIQUE OCCIDENTALE DE 1945 A NOS JOURS**

REVOL PATRICK

Approche de divers styles musicaux représentatifs de la musique savante depuis 1945. Les compositeurs suivants seront plus particulièrement abordés : Cage, Varèse, Messiaen, Dutilleul, Boulez, Ligeti, Reich. Ainsi que des compositeurs de musique électroacoustique ou spectrale.

UE8 TECHNIQUE MUSICALE – 6 ECTS – 48H TD

❖ **ÉCRITURE**

TOGNAN SAMSON

Harmonisation à 4 voix (clés instrumentales) :

Chants donnés et basses chiffrées.

Accords : +6 et +6 ; 7èmes d'espèces ; 9èmes de dominante avec et sans fondamentale.

Écriture en notes réelles. Langage tonal

❖ **FORMATION MUSICALE**

CAILLIEZ MATTHIEU

Le travail effectué en classe est dans le prolongement de la 1^e année de licence et du 1^{er} semestre de la 2^e année.

Bibliographie indicative

JOLLET Jean-Clément, *Jeux de rythmes... et jeux de clés*, Volume 6, Paris, Billaudot Editeur.

UE9 THÉORIE MUSICALE – 4 ECTS – 24H TD

❖ ANALYSE

DEMEILLIEZ MARIE

Approfondissement des principales techniques d'analyse vues en 1^e année de licence : évolution du langage harmonique aux XIX^e et XX^e siècle, écriture fuguée, structures complexes.

Bibliographie :

ABROMONT (Claude), MONTALEMBERT (Eugène de), *Guide de la théorie de la musique*, Paris, Fayard, 2001.

ABROMONT (Claude), MONTALEMBERT (Eugène de), *Guide des formes de la musique occidentale*, Paris, Fayard, 2010.

BARTOLI (Jean-Pierre), *L'Harmonie classique et romantique (1750-1900)*, Paris, Minerve, 2001.

❖ COMMENTAIRE D'ÉCOUTE

DEMEILLIEZ MARIE

UE10 PRATIQUES MUSICALES – 5 ECTS – 36H CM/TD

❖ CHŒUR

FRINAULT MYRIAM

Clés de technique vocale, avec explications physiologiques, pour une pose de la voix, souple et naturelle.

Travail centré sur une œuvre phare, extraite du répertoire pour chœur mixte, pendant le semestre. Présentation de l'œuvre lors du concert de fin d'année.

❖ ACCOMPAGNEMENT AU CLAVIER

FRINAULT MYRIAM

Harmonisation au clavier de mélodies simples de styles variés, dans un langage tonal.

Travail d'écoute de l'autre, à travers l'accompagnement d'un instrumentiste ou d'un chanteur.

UE11 LANGUE – 4 ECTS – 24H TD

Au choix

UE12 OPTIONS – 5 ECTS – 72H TD

❖ PROJET ARTISTIQUE TUTEUR

❖ ACOUSTIQUE

❖ 1 OPTION DE 24H AU CHOIX (DONT CULTURE ARTISTIQUE, CONSERVATOIRE, STAGE)

1 option à choisir, possibilité de prendre une option proposée par l'UFR SH OU un Enseignement Transversal à Choix (ETC) OU un sport OU une langue.

PARCOURS INTERPRETATION ET PRATIQUES MUSICALES

SEMESTRE 3		HEURES	CRÉDITS	COEFFICIENT
UE1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE	48h CM	6	3
	A choisir dans liste histoire de la musique (2 matières au choix)			
UE2	TECHNIQUE MUSICALE	48h TD	6	3
	Écriture			
	Formation musicale			
UE3	THEORIE MUSICALE	48h TD	5	2
	Analyse			
	Acoustique			
UE4	PRATIQUES INSTRUMENTALES	48h TD	5	2
	Pratique instrumentale individuelle			
	Pratique instrumentale collective			
UE5	LANGUE	24 h TD	4	1
	Anglais			
UE6	PRATIQUE MUSICALE - OPTION	48h CM/TD	4	1
	Chœur			
	Option (dont culture artistique au Conservatoire, stage) (1 matière au choix)			
SEMESTRE 4		HEURES	CRÉDITS	COEFFICIENT
UE7	HISTOIRE DE LA MUSIQUE	48h CM	6	3
	A choisir dans liste histoire de la musique (2 matières au choix)			
UE8	TECHNIQUE MUSICALE	48h TD	6	3
	Écriture			
	Formation musicale			
UE9	THEORIE MUSICALE	24h TD	5	2
	Analyse			
	Commentaire d'écoute			
UE10	PRATIQUES INSTRUMENTALES	48h TD	5	2
	Pratique instrumentale collective			
	Pratique instrumentale individuelle			
UE11	LANGUE	24h TD	4	1
	Au choix			
UE12	PRATIQUE MUSICALE - OPTION	48h CM/TD	4	1
	Chœur			
	Option (dont culture artistique au Conservatoire, stage) (1 matière au choix)			

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE MUSICOLOGIE

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2016- 2017

DOMAINE : ALL

DIPLOME : LICENCE NIVEAU : L1, L2, L3

Mention : MUSICOLOGIE

Parcours-type :

L1 *Histoire de l'art & archéologie (licence pluridisciplinaire)*

Parcours pédagogiques

L2 : *Musiques et Musicologie,*
Interprétation et pratiques musicales

L3 : *Musiques et Musicologie,*
Interprétation et pratiques musicales,
Métiers de l'enseignement

Régime/ Modalités : (cocher la ou les cases correspondantes)

Régime : X formation initiale X formation continue

Modalités : X présentiel ; ___ enseignement à distance ; ___ convention

___ alternance : ___ contrat de professionnalisation ou ___ apprentissage

DATE D'ARRETE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE : xx / 2016

RESPONSABLE DE LA MENTION : MARIE DEMEILLIEZ

RESPONSABLE DE L'ANNEE : ISABELLE GARCIA - RAMBAUD, MYRIAM FRINAULT, YVES RASSENDREN, PATRICK REVOL

GESTIONNAIRE : ISABELLE DELHOTEL

I – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Objectifs et compétences acquises lors de la formation

La licence a pour objectif de doter les étudiants d'une vaste culture musicale d'une part, grâce à la découverte progressive de l'histoire de la musique, du Moyen-âge au XXIe siècle, avec une ouverture vers l'ethnomusicologie, et de solides compétences techniques d'autre part. Les étudiants travaillent leur oreille (formation musicale, écriture), leur voix, sont initiés à l'accompagnement et à la direction de chœur. Ces apprentissages bénéficient également des autres disciplines enseignées à l'UFR SH et à l'UGA, plus particulièrement de l'histoire de l'art et de l'acoustique.

Par ailleurs, la licence ambitionne pour les étudiants une maîtrise rigoureuse et fluide de l'expression française, à l'écrit et à l'oral, une maîtrise suffisante de l'anglais et des outils numériques de référence. Les compétences ainsi acquises sont des compétences musicales, mais aussi transversales, préparant l'étudiant vers un projet professionnel ou une poursuite d'étude vers les métiers de la musique, de l'enseignement ou de la médiation culturelle.

Article 2 : Conditions d'accès

- Accès en L1, de plein droit pour les étudiants titulaires du baccalauréat ou du diplôme d'accès aux études universitaires
- Accès en L2 ou L3, de plein droit pour les étudiants ayant déjà été inscrits dans cette formation dans une autre université dès lors que la structure des ECTS est compatible.
- Sur avis pédagogique du responsable de la formation d'accueil pour les étudiants ayant entamé une licence dans un autre domaine et/ou une autre mention de formation
- Par validation des études ou des acquis personnels ou professionnels : sur décision individuelle, après examen du dossier par une commission pédagogique de validation

II – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Article 3 : Organisation générale des enseignements

La formation est organisée en : 6 semestres, (2 semestres par an, 30 crédits par semestre)
- divisés en 6 unités d'enseignements (U.E.) obligatoires ou à choix (obligatoires ou facultatifs)

Volume horaire de la formation par année : L1 : 576h L2 : 504h L3 : 528h (L3 -480h pour le parcours *Métiers de l'enseignement et* pour le parcours *Interprétation et pratiques musicales*)

Article 4 : Composition des enseignements

Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements** de la formation (Tab. MCC)

Commentaires sur certains éléments du Tableau MCC :

Langues vivantes étrangères :

Langue enseignée : **anglais** :

Volume horaire : **L1** : TD : 24h **L2** : TD : 24h + 24h d'une autre langue (à choix) **L3** : TD : 24h + 24h d'une autre langue à choix

X obligatoire : S2 S3 S4 langue à choix S5 S6 langue à choix

facultative : S1__ S2__ S3__ S4__ S5__ S6__

Stage :

X obligatoire (nécessaire à l'obtention du diplôme) **en L3 parcours *Métiers de l'enseignement***

X optionnel (nécessaire à l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)

X non crédité

Durée : 35h

Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924 h (équivalent à 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours.

Période : pendant l'année universitaire de la L3 (stage filé ; en dehors des heures d'enseignement)

Modalité :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Des stages non crédités peuvent, sous condition, être envisagés dans le cadre de la formation en plus des stages prévus au programme, sous réserve qu'ils ne se déroulent pas pendant les heures d'enseignement et qu'ils fassent l'objet d'une restitution et d'une évaluation.

Il est possible de valider une expérience au titre d'un stage via un contrat pédagogique : service civique et expérience professionnelle.

En aucun cas, un stage ne devra se poursuivre après le 30 septembre de l'année universitaire en cours.

Mémoire/ Rapport de stage/ Projets tuteurés :

- **Rapport de stage** : A remettre 3 semaines avant la date du jury

- **Projets tuteurés** : Néant

III – CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

Article 5 : Modes de contrôles

5.1 - Les modalités de contrôle

Se reporter au Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements (Tab. MCC) joint.

5.2 - Assiduité aux enseignements	
Aux cours :	Obligatoire.
Aux TD :	Obligatoire. Toutes les absences devront être justifiées. Au-delà de 2 absences, la note de 0/20 sera attribuée.
Dispense d'assiduité :	Une demande de dispense d'assiduité aux cours peut être accordée par le directeur du département <u>aux étudiants salariés (la demande d'assiduité est partielle et proportionnelle au contrat de travail et peut faire l'objet d'un contrat pédagogiques), inscrits à titre secondaire, hospitalisés ou subissant un traitement médical pour longue maladie, parents d'enfant(s) de moins de trois ans ou cas de force majeure</u> . Les imprimés de dispense doivent être retirés au secrétariat du département et remis pour avis <u>avant le 15 octobre pour le 1^{er} semestre et le 15 février pour le 2nd semestre</u> .

Article 6 : Validation, compensation et capitalisation	
6.1 – Règles générales d'obtention des UE, semestre, année	
Année	<p>Moyenne des 2 semestres $\geq 10/20$</p> <p>Une année peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacun des semestres qui la composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation annuelle entre ces 2 semestres (moyenne générale à l'année $\geq 10/20$) sans note éliminatoire.
Semestre	<p>Moyenne pondérée des UE $\geq 10/20$</p> <p>Un semestre peut être acquis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacune des UE qui le composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation semestrielle entre ces UE (moyenne générale au semestre $\geq 10/20$) sans note éliminatoire. <p>Il n'est pas possible de renoncer à la compensation semestrielle et annuelle. En cas de réussite par compensation, l'étudiant n'est pas autorisé à se représenter en session de rattrapage.</p>
UE	<p>Moyenne pondérée des matières $\geq 10/20$</p> <p>Si une UE est composée de matières, elle peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacune des matières qui la composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation entre ces matières (moyenne générale à l'UE $\geq 10/20$) sans note éliminatoire.

Matières	Moyenne pondérée des épreuves $\geq 10/20$
Bonification	
6.2 – Règle de progression	
Principe	L'étudiant doit avoir acquis la L1 pour s'inscrire en L2 et les L1 et L2 pour s'inscrire en L3.
6.3- Capitalisation des éléments :	
<p>Une UE définitivement acquise ne peut pas être repassée.</p> <p>En conséquence, les UE et les crédits ECTS correspondants sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.</p> <p>Les matières sans crédits ne sont pas capitalisables.</p>	

IV- EXAMENS

Article 7 : Modalités d'examen													
7.1 – Modalités d'examen													
Organisation d'examen	<p>Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage.</p> <p>Périodes d'examen :</p> <table> <tr> <td>Semestre 1 session 1 : 1^{ère} quinzaine janvier quinzaine juin</td> <td>session de rattrapage : 2^{ème}</td> </tr> <tr> <td>Semestre 2 session 1: 1^{ère} quinzaine mai quinzaine juin</td> <td>session de rattrapage : 2^{ème}</td> </tr> <tr> <td>Semestre 3 session 1 : 1^{ère} quinzaine janvier quinzaine juin</td> <td>session de rattrapage : 2^{ème}</td> </tr> <tr> <td>Semestre 4 session 1 : 1^{ère} quinzaine mai quinzaine juin</td> <td>session de rattrapage : 2^{ème}</td> </tr> <tr> <td>Semestre 5 session 1 : 1^{ère} quinzaine janvier quinzaine juin</td> <td>session de rattrapage : 2^{ème}</td> </tr> <tr> <td>Semestre 6 session 1 : 1^{ère} quinzaine mai quinzaine juin</td> <td>session de rattrapage : 2^{ème}</td> </tr> </table>	Semestre 1 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine janvier quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}	Semestre 2 session 1: 1 ^{ère} quinzaine mai quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}	Semestre 3 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine janvier quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}	Semestre 4 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine mai quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}	Semestre 5 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine janvier quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}	Semestre 6 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine mai quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}
Semestre 1 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine janvier quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}												
Semestre 2 session 1: 1 ^{ère} quinzaine mai quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}												
Semestre 3 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine janvier quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}												
Semestre 4 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine mai quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}												
Semestre 5 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine janvier quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}												
Semestre 6 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine mai quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}												
7.2 – Absences aux examens													

En cas d'absence de l'étudiant, les examens ne donnent pas lieu à rattrapage au cours d'une même session.	
Absence aux Contrôles Continus (CC)	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'épreuve de Contrôle Continu (CC) concernée. - Les étudiants en absence justifiée *(ABJ) se voient affecter un zéro à l'épreuve de CC, sauf s'il est possible de leur proposer une épreuve de rattrapage. <p>* (Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence)</p>
Absence aux Examens Terminaux (ET)	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'ET concernée. - Les étudiants en absence justifiée (ABJ) de première session sont considérés comme défaillants à l'examen terminal (ET) concerné. - Les étudiants en absence justifiée *(ABJ) lors de la session de rattrapage se voient affecter un zéro à l'ET concerné. <p>* (Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence)</p>
Article 8 – Organisation de la session 2	
Intervalle entre les 2 sessions	La session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats de la session initiale (Cf. art. 17 de l'arrêté licence).
Report de note de la session 1 en session 2	<p>Les UE non acquises des semestres acquis ne peuvent pas être repassées.</p> <p>En cas d'échec à un semestre :</p> <p>Les UE dont la note est supérieure ou égale à 10 sont définitivement acquises, aucune matière ne peut être repassée.</p> <p>Si l'UE est composée de matières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les notes des matières, si elles sont acquises, sont automatiquement conservées pour la session de rattrapage, <p>Quand une UE, une matière sont repassés, la note de 2^{ème} session remplace celle de 1^{ère} session.</p> <p>Contrôle continu en session de rattrapage :</p> <p>Les notes de contrôle continu ne sont pas reportées en session de rattrapage. Les modalités de contrôle des connaissances de la session de rattrapage sont précisées dans le tableau MCC.</p>

V- RESULTATS

Article 9- Jury :

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » au total de chaque semestre pour permettre à l'étudiant d'obtenir la moyenne requise.

L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

Périodes de réunion des jurys de semestre :

Semestre 1 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine janvier	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Semestre 2 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Semestre 3 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine janvier	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Semestre 4 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Semestre 5 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine janvier	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Semestre 6 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet

Périodes de réunion des jurys d'année :

L1 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
L2 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
L3 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet

Article 10 : Communication des résultats :

Les résultats sont affichés sur le lieu de formation et/ou sur l'ENT

Article 11 : Redoublement

Redoublement	<p><u>Licence</u> : Le redoublement d'une année est de droit sous réserve du respect des procédures d'inscription de l'université.</p> <p>Les UE porteuses de crédits ECTS sont définitivement acquises et doivent être prises en compte pour le redoublement. Elles ne peuvent pas être repassées.</p> <p>Les notes obtenues pour les matières d'une UE peuvent être conservées d'une année sur l'autre pour une durée maximale de deux ans, sur décision de l'équipe pédagogique.</p>
Crédit acquis par anticipation	<p>Un étudiant ajourné de L1 ou L2, qu'il ait obtenu ou non au moins un des deux semestres de l'année considérée, peut suivre à sa demande quelques UE ou matières de niveau supérieur, moyennant accord des différents responsables pédagogiques concernés et respect des deux règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- le nombre d'ECTS suivis au cours d'un semestre (enseignements de l'année en cours + enseignements suivis par anticipation) ne peut pas dépasser 30 ;- un semestre entier ne peut pas être validé par anticipation.

	<p>Cette autorisation fait l'objet d'un contrat pédagogique signé à minima par l'étudiant et les deux responsables du parcours dans lequel l'étudiant redouble et du parcours de niveau supérieur.</p> <p>Il est également possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique et que le règlement d'études le prévoie.</p>
Article 12 : Admission au diplôme	
12.1- Diplôme final de Licence	
	<p>Est déclaré titulaire de la Licence, l'étudiant qui a validé la L1, la L2 et la L3 séparément.</p> <p><u>Règle de calcul de la note de licence :</u></p> <p>- moyenne des notes des semestres 5 et 6</p>
12.2- Règles d'attribution des mentions	
Mention	<p>Moyenne générale, qu'elle soit obtenue en session 1 ou en session 2</p> <p>Passable : ≥ 10 et < 12</p> <p>Assez Bien : ≥ 12 et < 14</p> <p>Bien : ≥ 14 et < 16</p> <p>Très Bien : ≥ 16</p>
12.3- Obtention du diplôme intermédiaire	
DEUG	<p>L'étudiant devra avoir acquis d'une part la L1 et d'autre part la L2.</p> <p>La note du DEUG sera la moyenne des semestres de L1 et de L2.</p>
12.4- Délivrance du Supplément au diplôme	
	Le supplément au diplôme est délivré sur demande de l'étudiant.

VI- DISPOSITIONS DIVERSES

Article 13 : Déplacements	
Les étudiants pourront dans le cadre de leur scolarité être amenés à effectuer certains déplacements, si besoin est, à l'aide de leur véhicule personnel, pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université.	
Article 14 : Etudes dans une université étrangère, le cas échéant	
Les étudiants de L3 ont la possibilité de passer un semestre ou 1 année à l'étranger dans le cadre des conventions d'échange proposées dans leur discipline en lien avec le service des relations internationales de l'UFR.	
Article 15 : Dispositions pour les publics particuliers	
Etudiants sportifs de haut niveau :	

En conformité avec les textes et conventions existants, les étudiants ayant le statut de « sportif de haut niveau » peuvent bénéficier, à leur demande, d'aménagements individualisés des modalités de contrôle des connaissances. Ces aménagements font l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant concerné, l'enseignant responsable du Service des Sports et le responsable du parcours.

Etudiants en situation de handicap :

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'une adaptation de la nature de l'épreuve ou d'une épreuve de substitution, ou bien être dispensés d'une épreuve ou d'une partie d'épreuve, sur accord du responsable de parcours ou de mention. (cf. circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011).

Article 16 : Discipline générale

Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés.

Fraude aux examens et à l'inscription :

La sanction de la fraude relève d'une procédure disciplinaire mise en œuvre par la Présidente de l'université.

Au terme d'une procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.

Article 17 : Dispositions spécifiques à la formation

Article 18 : Mesures transitoires

Pour 2016/2017 et 2017/2018

Pour toutes les UE précédemment acquises les ECTS correspondants seront intégrés dans la nouvelle maquette.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L2 ALL MUSICOLOGIE Parcours pédagogique (le cas échéant) : PARCOURS MUSIQUE ET MUSICOLOGIE Responsable de la Formation : MARIE DEMEILLIEZ Responsable de l'Année :	Intitulé Diplôme : LICENCE MUSICOLOGIE Code VDI : IILMUS1 - 106 Intitulé Etape : L2 MUSICOLOGIE Code VET : IIL2MU - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 1 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
---	--

SEMESTRE 3 - SESSION 1

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Nature de l'épreuve	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, Durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON
SEMESTRE 3												
	X	UE1 Histoire de la musique	6	3	...							
		liste hist musique (1 matière à choix)			...		ECRIT	4H30	100%			
	O	UE2 Technique musicale	6	3	...							
		Ecriture			Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT	5H	60%			X
		Formation Musicale			Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT + ORAL	E:30% O:30%				
	O	UE3 Théorie musicale	5	2	...							
		Analyse			Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT	3H	60%			X
		Acoustique			...		ECRIT	2H	100%			
	O	UE4 Pratiques musicales	5	2	...							
		Chœur			Oral	100%						
		Accompagnement au clavier			Ecrit et/ou Oral	100%						
	O	UE5 Langue	4	1	...							
		Anglais UFR			Ecrit et/ou Oral	100%						
	O	UE6 Option	4	1	...							
		Projet artistique tutoré			Ecrit et/ou Oral	100%						
	X	Option (dont culture artistique Conservatoire, stage)(1 matière à choix)			...		*					
					...							
Total ECTS/Semestre			30									

Commentaires :

* : en fonction du département organisateur

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L2 ALL MUSICOLOGIE	Intitulé Diplôme : LICENCE MUSICOLOGIE Code VDI : IILMUS1 - 106 Intitulé Etape : L2 MUSICOLOGIE Code VET : IIL2MU - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 1 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
Parcours pédagogique (le cas échéant) : PARCOURS MUSIQUE ET MUSICOLOGIE	
Responsable de la Formation : MARIE DEMEILLIEZ	
Responsable de l'Année :	

SEMESTRE 3 - SESSION 2

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Report des notes de Session 1	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON
SEMESTRE 3												
	X	UE1 Histoire de la musique	6	3	...							
		liste hist musique (1 matière à choix)			...		ECRIT	4H30	100%			
	O	UE2 Technique musicale	6	3	...							
		Ecriture					ECRIT	5H	100%			
		Formation Musicale					ECRIT + ORAL		E:50% O:50%			
	O	UE3 Théorie musicale	5	2								
		Analyse					ECRIT	3H	100%			
		Acoustique			...		ECRIT	2H	100%			
	O	UE4 Pratiques musicales	5	2	...							
		Chœur					ORAL		100%			
		Accompagnement au clavier					ORAL		100%			
	O	UE5 Langue	4	1	...							
		Anglais UFR					ECRIT ET/OU ORAL		100%			
	O	UE6 Option	4	1	...							
		Projet artistique tutoré					ECRIT ET/OU ORAL		100%			
	X	Option (dont culture artistique Conservatoire, stage) (1 matière à choix)			...		*					
					...							
Total ECTS/Semestre			30									

Commentaires :

* : en fonction du département organisateur

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L2 ALL MUSICOLOGIE				Intitulé Diplôme : LICENCE MUSICOLOGIE				
Parcours pédagogique (le cas échéant) : PARCOURS MUSIQUE ET MUSICOLOGIE				Code VDI : IILMUS1 - 106				
Responsable de la Formation : MARIE DEMEILLIEZ				Intitulé Etape : L2 MUSICOLOGIE				
Responsable de l'Année :				Code VET : IIL2MU - 161				
				Date approbation CFVU :				
				N° de version dans l'accréditation : 1				
				Formation Initiale/Formation Continue				
				Présentiel				
Code APOGEE	Nature	ECTS	Coef.	Intitulé de l'UE	Nombre d'heures			
					CM	TD	CM/TD	TP
SEMESTRE 3 - NOMBRE D'HEURES								
	X	6	3	UE1 Histoire de la musique	48			
				liste hist musique (1 matière à choix)				
	O	6	3	UE2 Technique musicale		48*		
				Ecriture		24		
				Formation Musicale		24		
	O	5	2	UE3 Théorie musicale		48*		
				Analyse		24		
				Acoustique		24		
	O	5	2	UE4 Pratiques musicales	12*	24*		
				Chœur	12	12		
				Accompagnement au clavier		12		
	O	4	1	UE5 Langue		24*		
				Anglais UFR		24		
	O	4	1	UE6 Option		24*	24*	
				Projet artistique tutoré		24		
	X			Option (dont culture artistique Conservatoire, stage) (1 matière à choix)			24	
TOTAL HEURES					60	168	24	

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L2 ALL MUSICOLOGIE	Intitulé Diplôme : LICENCE MUSICOLOGIE Code VDI : IILMUS1 - 106 Intitulé Etape : L2 MUSICOLOGIE Code VET : IIL2MU - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 1 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
Parcours pédagogique (le cas échéant) : PARCOURS MUSIQUE ET MUSICOLOGIE	
Responsable de la Formation : MARIE DEMEILLIEZ	
Responsable de l'Année :	

SEMESTRE 4 - SESSION 1

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Nature de l'épreuve	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, Durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON

SEMESTRE 4

	X	UE7 Histoire de la musique	6	3	...		ECRIT	4H30	100%			
		liste hist musique (1 matière à choix)			...							
	O	UE8 Technique musicale	6	3								
		Ecriture			Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT	5H	60%			X
		Formation Musicale			Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT + ORAL	E:30% O:30%				
	O	UE9 Théorie musicale	4	2								
		Analyse			Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT	2H	60%			X
		Commentaire d'écoute			Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT	1H30	60%			X
	O	UE10 Pratiques musicales	5	2	...							
		Chœur			Oral	100%						
		Accompagnement au clavier			Ecrit et/ou Oral	100%						
	X	UE11 LANGUE	4	1	...							
		liste (1 matière à choix)			...		*					
	O	UE12 Option	5	2	...							
		Projet artistique tutoré			Ecrit et/ou Oral	100%						
	X	Option (dont culture artistique Conservatoire, stage) (1 matière à choix)			...		*					
		Acoustique			...		ECRIT	2H	100%			
					...							
Total ECTS/Semestre			30									

Commentaires :

* : en fonction du département organisateur

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L2 ALL MUSICOLOGIE Parcours pédagogique (le cas échéant) : PARCOURS MUSIQUE ET MUSICOLOGIE Responsable de la Formation : MARIE DEMEILLIEZ Responsable de l'Année :	Intitulé Diplôme : LICENCE MUSICOLOGIE Code VDI : IILMUS1 - 106 Intitulé Etape : L2 MUSICOLOGIE Code VET : IIL2MU - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 1 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
---	--

SEMESTRE 4 - SESSION 2

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef. (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Report des notes de Session 1	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON
SEMESTRE 4												
	X	UE7 Histoire de la musique	6	3	...		ECRIT	4H30	100%			
		liste hist musique (1 matière à choix)			...							
	O	UE8 Technique musicale	6	3								
		Ecriture					ECRIT	5H	100%			
		Formation Musicale					ECRIT + ORAL		E:50% O:50%			X
	O	UE9 Théorie musicale	4	2								
		Analyse					ECRIT	2H	100%			
		Commentaire d'écoute					ECRIT	1H30	100%			
	O	UE10 Pratiques musicales	5	2								
		Chœur					ORAL		100%			
		Accompagnement au clavier					ORAL		100%			
	X	UE11 LANGUE	4	1								
		liste (1 matière à choix)					*					
	O	UE12 Option	5	2								
		Projet artistique tutoré					ECRIT ET/OU ORAL		100%			
	X	Option (dont culture artistique Conservatoire, stage) (1 matière à choix)			...		*					
		Acoustique			...		ECRIT	2H	100%			
Total ECTS/Semestre			30									

Commentaires :

* : en fonction du département organisateur

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L2 ALL MUSICOLOGIE					Intitulé Diplôme : LICENCE MUSICOLOGIE			
Parcours pédagogique (le cas échéant) : PARCOURS MUSIQUE ET MUSICOLOGIE					Code VDI : IILMUS1 - 106			
Responsable de la Formation : MARIE DEMEILLIEZ					Intitulé Etape : L2 MUSICOLOGIE			
Responsable de l'Année :					Code VET : IIL2MU - 161			
					Date approbation CFVU :			
					N° de version dans l'accréditation : 1			
					Formation Initiale/Formation Continue			
					Présentiel			
Code APOGEE	Nature	ECTS	Coef.	Intitulé de l'UE	Nombre d'heures			
					CM	TD	CM/TD	TP
SEMESTRE 4 - NOMBRE D'HEURES								
	X	6	3	UE7 Histoire de la musique	48			
				liste hist musique (1 matière à choix)				
	O	6	3	UE8 Technique musicale		48*		
				Ecriture		24		
				Formation Musicale		24		
	O	4	2	UE9 Théorie musicale		24*		
				Analyse		12		
				Commentaire d'écoute		12		
	O	5	2	UE10 Pratiques musicales	12*	24*		
				Chœur	12	12		
				Accompagnement au clavier		12		
	X	4	1	UE11 LANGUE		24		
				liste (1 matière à choix)				
	O	5	2	UE12 Option		48*	24*	
				Projet artistique tutoré		24		
	X			Option 1 (dont culture artistique Conservatoire, stage) (1 matière à choix)			24	
				Acoustique		24		
TOTAL HEURES					60	168	24	

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L2 ALL MUSICOLOGIE	Intitulé Diplôme : LICENCE MUSICOLOGIE Code VDI : IILMUS1 - 106 Intitulé Etape : L2 MUSICOLOGIE Code VET : IIL2MU - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 1 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
Parcours pédagogique (le cas échéant) : PARCOURS INTERPRETATION ET PRATIQUES MUSICALES	
Responsable de la Formation : MARIE DEMEILLIEZ	
Responsable de l'Année :	

SEMESTRE 3 - SESSION 1

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Nature de l'épreuve	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, Durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON
SEMESTRE 3												
	X	UE1 Histoire de la musique	6	3	...							
		liste hist musique (1 matière à choix)			...		ECRIT	4H30	100%			
	O	UE2 Technique musicale	6	3	...							
		Ecriture			Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT	5H	60%			X
		Formation Musicale			Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT + ORAL	E:30% O:30%				
	O	UE3 Théorie musicale	5	2	...							
		Analyse			Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT	3H	60%			X
		Acoustique			...		ECRIT	2H	100%			
	O	UE4 Pratiques instrumentales	5	2	...		*					
		Pratique instrumentale individuelle			...							
		Pratique instrumentale collective			...							
	O	UE5 Langue	4	1	...							
		Anglais			Ecrit et/ou Oral	100%						
	O	UE6 Pratique musicale-Option	4	1	...							
		Choeur			Oral	100%						
	X	Option (dont culture artistique Conservatoire, stage)(1 matière à choix)			...		*					
Total ECTS/Semestre			30									

Commentaires :

* : en fonction du département organisateur

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L2 ALL MUSICOLOGIE	Intitulé Diplôme : LICENCE MUSICOLOGIE Code VDI : IILMUS1 - 106 Intitulé Etape : L2 MUSICOLOGIE Code VET : IIL2MU - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 1 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
Parcours pédagogique (le cas échéant) : PARCOURS INTERPRETATION ET PRATIQUES MUSICALES	
Responsable de la Formation : MARIE DEMEILLIEZ	
Responsable de l'Année :	

SEMESTRE 3 - SESSION 2

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Report des notes de Session 1	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON
SEMESTRE 3												
	X	UE1 Histoire de la musique	6	3	...							
		liste hist musique (1 matière à choix)			...		ECRIT	4H30	100%			
	O	UE2 Technique musicale	6	3	...							
		Ecriture					ECRIT	5H	100%			
		Formation Musicale					ECRIT + ORAL		E:50% O:50%			
	O	UE3 Théorie musicale	5	2								
		Analyse					ECRIT	3H	100%			
		Acoustique			...		ECRIT	2H	100%			
	O	UE4 Pratiques instrumentales	5	2			*					
		Pratique instrumentale individuelle			...							
		Pratique instrumentale collective			...							
	O	UE5 Langue	4	1	...							
		Anglais					ECRIT ET/OU ORAL		100%			
	O	UE6 Pratique musicale-Option	4	1	...							
		Choeur					ORAL		100%			
	X	Option (dont culture artistique Conservatoire, stage) (1 matière à choix)			...		*					
Total ECTS/Semestre			30									

Commentaires :

* : en fonction du département organisateur

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L2 ALL MUSICOLOGIE					Intitulé Diplôme : LICENCE MUSICOLOGIE Code VDI : IILMUS1 - 106 Intitulé Etape : L2 MUSICOLOGIE Code VET : IIL2MU - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 1 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel			
Parcours pédagogique (le cas échéant) : PARCOURS INTERPRETATION ET PRATIQUES MUSICALES								
Responsable de la Formation : MARIE DEMEILLIEZ Responsable de l'Année :								
Code APOGEE	Nature	ECTS	Coef.	Intitulé de l'UE	Nombre d'heures			
					CM	TD	CM/TD	TP
SEMESTRE 3 - NOMBRE D'HEURES								
	X	6	3	UE1 Histoire de la musique	48			
				liste hist musique (1 matière à choix)				
	O	6	3	UE2 Technique musicale		48*		
				Ecriture		24		
				Formation Musicale		24		
	O	5	2	UE3 Théorie musicale		48*		
				Analyse		24		
				Acoustique		24		
	O	5	2	UE4 Pratiques instrumentales		48*		
				Pratique instrumentale individuelle		24		
				Pratique instrumentale collective		24		
	O	4	1	UE5 Langue		24*		
				Anglais		24		
	O	4	1	UE6 Pratique musicale-Option	12*	12*	24*	
				Choeur	12	12		
	X			Option (dont culture artistique Conservatoire, stage) (1 matière à choix)			24	
TOTAL HEURES					60	180	24	

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L2 ALL MUSICOLOGIE Parcours pédagogique (le cas échéant) : PARCOURS INTERPRETATION ET PRATIQUES MUSICALES Responsable de la Formation : MARIE DEMEILLIEZ Responsable de l'Année :	Intitulé Diplôme : LICENCE MUSICOLOGIE Code VDI : IILMUS1 - 106 Intitulé Etape : L2 MUSICOLOGIE Code VET : IIL2MU - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 1 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
--	--

SEMESTRE 4 - SESSION 1

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Nature de l'épreuve	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, Durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON
SEMESTRE 4												
	X	UE7 Histoire de la musique	6	3	...							
		liste hist musique (1 matière à choix)			...		ECRIT	4H30	100%			X
	O	UE8 Technique musicale	6	3	...							
		Ecriture			Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT	5H	60%			X
		Formation Musicale			Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT + ORAL		E:30% O:30%			
	O	UE9 Théorie musicale	5	2	...							
		Analyse			Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT	2H	60%			X
		Commentaire d'écoute			...		ECRIT	1H30	100%			
	O	UE10 Pratiques instrumentales	5	2	...		*					
		Pratique instrumentale individuelle			...							
		Pratique instrumentale collective			...							
	X	UE11 Langue	4	1	...							
		liste (1 matière à choix)			...		*					
	O	UE12 Pratique musicale-Option	4	1	...							
		Choeur			Oral	100%						
	X	Option (dont culture artistique Conservatoire, stage) (1 matière à choix)			...		*					
					...							
Total ECTS/Semestre			30									

Commentaires :

* : en fonction du département organisateur

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L2 ALL MUSICOLOGIE Parcours pédagogique (le cas échéant) : PARCOURS INTERPRETATION ET PRATIQUES MUSICALES Responsable de la Formation : MARIE DEMEILLIEZ Responsable de l'Année :	Intitulé Diplôme : LICENCE MUSICOLOGIE Code VDI : IILMUS1 - 106 Intitulé Etape : L2 MUSICOLOGIE Code VET : IIL2MU - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 1 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
--	--

SEMESTRE 4 - SESSION 2

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef. (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Report des notes de Session 1	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON
SEMESTRE 4												
	X	UE7 Histoire de la musique	6	3	...							
		liste hist musique (1 matière à choix)			...		ECRIT	4H30	100%			
	O	UE8 Technique musicale	6	3	...							
		Ecriture					ECRIT	5H	100%			
		Formation Musicale					ECRIT + ORAL		E:50% O:50%			
	O	UE9 Théorie musicale	5	2								
		Analyse					ECRIT	2H	100%			
		Commentaire d'écoute			...		ECRIT	1H30	100%			
	O	UE10 Pratiques instrumentales	5	2			*					
		Pratique instrumentale individuelle			...							
		Pratique instrumentale collective			...							
	X	UE11 Langue	4	1	...							
		liste (1 matière à choix)					*					
	O	UE12 Pratique musicale-Option	4	1	...							
		Choeur					ORAL		100%			
	X	Option (dont culture artistique Conservatoire, stage) (1 matière à choix)			...		*					
Total ECTS/Semestre			30									

Commentaires :

* : en fonction du département organisateur

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L2 ALL MUSICOLOGIE					Intitulé Diplôme : LICENCE MUSICOLOGIE			
Parcours pédagogique (le cas échéant) : PARCOURS INTERPRETATION ET PRATIQUES MUSICALES					Code VDI : IILMUS1 - 106			
Responsable de la Formation : MARIE DEMEILLIEZ					Intitulé Etape : L2 MUSICOLOGIE			
Responsable de l'Année :					Code VET : IIL2MU - 161			
					Date approbation CFVU :			
					N° de version dans l'accréditation : 1			
					Formation Initiale/Formation Continue			
					Présentiel			
Code APOGEE	Nature	ECTS	Coef.	Intitulé de l'UE	Nombre d'heures			
					CM	TD	CM/TD	TP
SEMESTRE 4 - NOMBRE D'HEURES								
	X	6	3	UE7 Histoire de la musique	48			
				liste hist musique (1 matière à choix)				
	O	6	3	UE8 Technique musicale		48*		
				Ecriture		24		
				Formation Musicale		24		
	O	5	2	UE9 Théorie musicale		24*		
				Analyse		12		
				Commentaire d'écoute		12		
	O	5	2	UE10 Pratiques instrumentales		48*		
				Pratique instrumentale individuelle		24		
				Pratique instrumentale collective		24		
	X	4	1	UE11 Langue		24*		
				liste (1 matière à choix)		24		
	O	4	1	UE12 Pratique musicale-Option	12*	12*	24*	
				Choeur	12	12		
	X			Option (dont culture artistique Conservatoire, stage) (1 matière à choix)			24	
TOTAL HEURES					60	156	24	

Service com SH

ARSH

ARts et Sciences
H u m a i n e s

CONTACTS

MUSICOLOGIE

Accueil / Scolarité : RDC ARSH1

Pôle Scolarité L1

Sylvaine MARIS-MURY 04 76 82 73 59

Dominique NUCCIO 04 76 82 73 51

Pôle Scolarité L2-L3

Isabelle DELHÔTEL 04 76 82 73 58

Nathalie LIAUD 04 76 82 73 53

Mobilité internationale et accueil ARSH :

Coraline MORA 04 76 82 73 50

Responsable de scolarité :

Martine ANINAT 04 76 82 73 52

Coordinatrice pôles licences :

Isabelle DELHÔTEL 04 76 82 73 58

Communication, site web :

Mélissa PELISSON 04 76 82 56 46

Sécurité / matériel / logistique :

Jean-Benoît TURC 04 76 82 73 88

Aide à la réussite : bureau B5 - 1er étage ARSH2 (à côté de la salle TD10)

Admissions, stages, orientation, tutorat, conseils pour les études, la vie étudiante...

Bernadette CHAOUITE 04 76 82 55 63

Centre de ressources - bibliothèque : 2ème étage ARSH1

Accueil 04 76 82 73 55

Référent handicap ARSH Anne LANFRANCHI 04 76 82 73 55